

Message du rectorat, le 4 octobre 2022

Chères étudiantes, chers étudiants,
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Afin de contribuer à la prévention du risque de pénurie électrique durant l'hiver, l'Université de Neuchâtel (UniNE) a décidé d'une série de mesures d'économie d'énergie. Les services concernés sont en train de concrétiser les mesures immédiatement applicables, de planifier les mesures réalisables à moyen terme, et d'évaluer d'autres mesures envisageables. Ces mesures s'appuient sur les recommandations fédérales et cantonales.

Mesures déjà réalisées, en cours de concrétisation ou planifiées

- Chauffage : baisse de la consigne de chauffage à 20 degrés dans les bâtiments universitaires (bureaux, salles de cours, bibliothèques, etc.) et de 17 degrés dans les sous-sols, locaux techniques, etc.
- Chauffage : purge des radiateurs afin d'optimiser leur potentiel.
- Eau : suppression de l'eau chaude pour se laver les mains.
- Eau : réglage de la température des chauffe-eau à max. 60 degrés.
- Eclairage : recensement des éclairages extérieurs afin de régler ou installer des minuteurs ou des appareils à détection de présence.
- Eclairage : remplacement d'ampoules d'ancienne génération qui sont particulièrement énergivores.
- Electronique / informatique : extinction des photocopieuses et des écrans d'information la nuit et le week-end.
- Conditions du télétravail : mise en place d'un système qui permet de se connecter à distance sans qu'il soit nécessaire de laisser son poste de bureau allumé pour pouvoir exercer le télétravail (système déjà activé, il n'est désormais plus nécessaire de laisser son poste allumé en quittant son bureau si l'on télétravaille le lendemain).
- Installations et appareils : limitation de l'usage des ascenseurs, qui sera réservé pour les personnes à mobilité réduite et pour le transport de matériel.
- Installations et appareils : remplacement d'appareils énergivores anciens, selon les disponibilités sur le marché.
- Installations et appareils : interdiction des chauffages électriques d'appoint et des décorations lumineuses (par ex. guirlandes électriques de Noël).

Mesures en cours d'évaluation

D'autres mesures font l'objet d'évaluations afin de vérifier leur potentiel d'économie et leur faisabilité. Cela concerne par exemple la vérification de l'isolation des conduites de chauffage, l'identification de certains éclairages superflus qui pourraient être supprimés, l'analyse de la ventilation des salles et bureaux, ainsi qu'un audit pour identifier les grosses consommations.

Consignes et recommandations pour des mesures spécifiques et individuelles

Des consignes spécifiques seront formulées à l'attention des utilisatrices et des utilisateurs des laboratoires d'UniMail.

A titre individuel, les membres de la communauté universitaire seront invité-e-s à participer aux économies d'énergies, dans le cadre d'une campagne d'information [#bonsgestes](#) qui se déploiera sur les écrans d'information et, plus généralement, sur les canaux consacrés au développement durable (www.unine.ch/durable).

Préparation en cas de pénurie

Les économies d'énergie réalisées grâce à ces mesures visent à réduire les risques de pénurie durant l'hiver, sans impacter notablement les activités d'enseignement et de recherche qui forment le cœur de la vie universitaire. En parallèle à ces mesures volontaires, des plans d'actions sont en préparation pour que l'UniNE puisse s'adapter aux scénarios de contingentement (réduction de la quantité d'énergie disponible pendant une période donnée) ou de délestage (coupures imposées selon un plan par zones géographiques), dans le cas où le Conseil fédéral devait décider de telles mesures pour faire face à une pénurie.

Merci à toutes et à tous pour votre participation aux efforts d'économie !

Le Rectorat